

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 15/06/2026

Nbre de conseillers 15  
En séance 14  
Ont voté 14

Date de convocation : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Stéphane THERON, Florence LAMBERT, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Philippe WELTER, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI, Gaëlle CLARA, Jean-Charles REYNAUD.

Etait absente excusée : Mme Patricia ZANUSSO.

Madame Delphine DESCAMPS est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2026\_27**

**OBJET : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) n°7 - Réélection par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un suppléant**

Madame le Maire fait connaître que, par lettre du 15 avril 2026, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne l'a invitée à faire procéder, par le Conseil Municipal, à la réélection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) numéro 7. Elle précise que le Code Rural et de la Pêche Maritime impose de procéder à une mise à jour de la constitution des CIAF à chaque Elections Municipales.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 19 mai 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal LE PETIT JOURNAL du 19 mai 2026.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : Mme Laurence VAYSSIERES, MM. Pascal COMTE et Philippe BOUZIGUES qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Mme Laurence VAYSSIERES, MM. Pascal COMTE et Philippe BOUZIGUES.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis :

➔ **Élections des propriétaires titulaires (2 sièges) :**

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Mme Laurence VAYSSIERES : 0 voix  
M. Pascal COMTE : 14 voix  
M. Philippe BOUZIGUES : 14 voix  
Blancs : 0  
Nuls : 0

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, M. Pascal COMTE et M. Philippe BOUZIGUES, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus, au 1er tour, membres titulaires.

→ **Élections du propriétaire suppléant (1 siège) :**

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.

A obtenu au premier tour :

Mme Laurence VAYSSIERES : 14 voix  
Blancs : 0  
Nuls : 0

Compte tenu des voix recueillies par Madame Laurence VAYSSIERES, cette dernière, ayant obtenu la majorité absolue, est élue, au 1er tour, membre suppléante.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 16 juin 2026

Publié ou notifié le : 17.06.2026  
Certifié exécutoire le : 17.06.2026

La secrétaire de séance,

Delphine DESCAMPS

Le Maire,

Sylvie BOREL

